

**COMITE CONSULTATIF REGIONAL DU PARTENARIAT POUR LES FORETS DU
BASSIN DU CONGO (CCR/PFBC)
Brazzaville, 30-31 octobre 2008**

**POINT SUR LA CONVENTION CADRE SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE
ET PREPARATION DE LA 14^{ème} CONFERENCE DES PARTIES DE LA
CONVENTION**

Par Martin TADOUM, Secrétariat Exécutif/COMIFAC

NOTE

1. Genèse

Le changement climatique est devenu une préoccupation majeure de la communauté internationale depuis la dernière décennie. Face au phénomène de réchauffement de la planète observé depuis plusieurs années, la communauté internationale s'est accordée à mettre en place un cadre juridique pour réglementer et lutter contre ce fléau. La convention cadre sur les changements climatiques a ainsi été adoptée par les pays en juin 1992 lors du Sommet sur la terre à Rio de Janeiro (Brésil) et est entrée en vigueur en 1994. Elle vise à stabiliser la concentration de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère à un niveau permettant d'éviter de dangereuses perturbations du système climatique qui sont dues à l'homme.

Un instrument additionnel plus contraignant, le Protocole de Kyoto a vu le jour en 1997 pour opérationnaliser certaines dispositions de la Convention. Par sa signature, les pays développés ou en transition s'obligent à réduire d'au moins 5% leurs émissions de GES sur 2008-2012 par rapport au niveau atteint en 1990. Il est entré en vigueur en 2005.

Dans le cadre de la mise en œuvre dudit Protocole, des incitations financières, notamment trois mécanismes financiers ont été développés. L'un de ces mécanismes, appelé mécanisme de développement propre (MDP) concerne les pays en développement et consiste en un échange de crédit de carbone entre les pays du nord et ceux du sud à travers des projets énergétiques ou de boisement.

2. Prise en compte du rôle des forêts dans la lutte contre les changements climatiques

Tous les pays de l'espace COMIFAC sont parties à la convention et au Protocole de Kyoto. Le massif forestier de ces pays, comme d'ailleurs les forêts des autres régions du monde jouent un rôle primordial dans la régulation du régime climatique mondial, notamment par le stockage et la séquestration de carbone. Pour faire face aux problèmes des changements climatiques, la lutte contre la déforestation et la gestion durable des forêts tropicales sont apparues comme de réelles opportunités de réduire fortement les émissions avec des **coûts économiques moindres**. On considère que le coût d'opportunité pour réduire la déforestation de 50% dans les pays tropicaux avoisine les 5 à 10 milliards de dollars annuels (source : rapport Stern).

La vulnérabilité face au changement climatique exige des efforts supplémentaires pour diminuer effectivement les émissions issues de la déforestation. A cet effet, les pays en développement, particulièrement ceux d'Afrique Centrale, se sont lancés depuis la COP 11 en décembre 2005 à Montréal dans les négociations visant la prise en compte de la « réduction

des émissions issues de la déforestation et de la dégradation » (REDD) dans le régime Kyoto post 2012.

3. Développement et soutien des pays de la COMIFAC à l'initiative REDD

Sur la base de la contribution des forêts du bassin du Congo à la lutte contre les changements climatiques et des considérations scientifiques relatives à l'impact des émissions issues de la déforestation et de la dégradation dans les pays en développement, les pays de la COMIFAC soutiennent pleinement la prise en compte du REDD dans le régime futur du protocole de Kyoto. Il est important de rappeler que le biome des forêts tropicales, qui couvrent 10% de la surface de la planète (dont la majorité dans les pays en développement) contient plus 25% de tout le carbone terrestre présent dans les plantes et les sols. Par ailleurs, le Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du climat (GIEC) estime que les changements d'utilisation des terres, dominés par la déforestation tropicale, a relâché entre 0,8 et 2,4 Gt C/an pendant la décennie 1990, ce qui est équivalent à 10 à 25% des émissions induites par l'homme. Eu égard à ce qui précède, réduire la déforestation tropicale apparaît capitale pour stabiliser les concentrations de GES et assurer la diminution des impacts du changement climatique global.

Compte tenu de ces enjeux, les pays de l'espace COMIFAC se sont joints aux autres pays de la « Coalition for Rainforest Nations (CfRN) » pour soutenir l'initiative REDD. Ce soutien s'est traduit par les actions ci-après :

- La forte participation des experts de la COMIFAC aux réunions préparatoires sous-régionales et internationales relatives aux négociations sur l'initiative REDD ;
- La transmission de quatre soumissions respectivement en mai 2006, mars 2007, août 2007 et mars 2008 au Secrétariat la Convention sur cette thématique ;
- La participation active des pays du Bassin du Congo aux débats sur le REDD lors de la dernière Conférence des Parties (COP13) à la Convention tenue en décembre 2007 à Bali en Indonésie ;
- Le développement en cours d'un projet pilote REDD au Cameroun avec le soutien de la GTZ en vue de proposer des méthodologies appropriées.

Les pays de la COMIFAC sont restés constants dans leurs approches et propositions dans les débats internationaux sur le REDD. Leurs positions réaffirmées dans la dernière soumission de mars 2008 ont ainsi porté sur les questions méthodologiques ci-après :

- La prise en compte de la dégradation au même titre que la déforestation dans la comptabilisation des émissions;
- La prise en compte des spécificités des forêts du bassin du Congo, engagées dans un processus de gestion durable à travers l'aménagement forestiers et les aires protégées ;
- La mise en place d'un mécanisme de marché lié à des engagements des pays du Nord pour financer les coûts d'opportunité de la protection des forêts afin de freiner la déforestation;
- La mise en place d'un mécanisme de financement pour soutenir ou compenser les efforts des pays du bassin du Congo pour le maintien des stocks de carbone sur pied ;
- Etc.

Egalement, un consensus sur un certain nombre de principes clés suivants a-t-il été établi: bénéfices réels pour le climat, responsabilité commune mais différenciée, souveraineté des Etats et développement durable, équité, etc.

4. Préparation de la 14^{ème} COP en décembre 2008 à Poznan

Les questions de REDD suscitent aujourd'hui l'intérêt de nombreux partenaires au développement et bailleurs de fonds. Des financements sont ainsi mis à disposition pour accompagner les pays du bassin du Congo dans les négociations sur ce sujet ou à approfondir les aspects méthodologiques du REDD. On peut citer la France, l'Allemagne, le fonds de partenariat pour le carbone forestier (FPCF), UN-REDD, la Banque Mondiale, le PNUE, etc.

Dans le cadre de la participation des pays du Bassin du Congo dans les négociations à la 14^{ème} COP prévue en décembre prochain à Poznan, des concertations sous-régionales ou internationales ont été organisées ou sont envisagées. Il s'agit de :

- la réunion de concertation des points focaux climat de la sous-région de juillet 2008 à Paris
- la réunion de Accra en août 2008 sur l'examen de la proposition sur l'approche sectorielle et les incitations financières du REDD
- la réunion préparatoire des points focaux prévue en novembre 2008 à Paris

Les sujets à l'ordre du jour de cette COP porteront sur les axes du plan d'action de Bali à savoir l'atténuation, l'adaptation, le financement, le transfert de technologie et le REDD.

La déclaration ministérielle de Bangui exprime clairement la volonté des gouvernements des pays d'Afrique Centrale d'avoir une position commune pour les négociations relatives au régime climat post-Kyoto 2012. En effet, l'objectif majeur des pays du bassin du Congo est de bien négocier d'ici Copenhague (2009) un scénario de référence de la dégradation des forêts en menant une étude prospective sur les futures pressions. Ces pays souhaitent également être rétribués pour les efforts de conservation et d'aménagement durable qui jouent un rôle sur la préservation des forêts tropicales et sur la régulation du climat mondial.